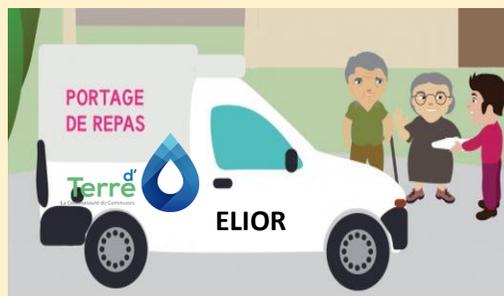


Si vous souhaitez bénéficier du portage de repas à domicile, vous devez :

- prendre contact avec la **Communauté de Communes Terre d'Eau** au **03.29.05.29.24** qui vous expliquera les modalités de mise en œuvre du service
- remplir un contrat de portage de repas à domicile, pour définir vos besoins (régime particulier, nombre de repas, ...) et vos engagements, y joindre un RIB en cas de règlement par prélèvement automatique



**Communauté de communes**

**Terre d'Eau**

58, rue des anciennes halles

BP 3 - 88140 BULGNÉVILLE

**Tél. : 03 29 05 29 24**

**Mail : [contact@cc-terredeau.fr](mailto:contact@cc-terredeau.fr)**

**[www.cc-terredeau.fr](http://www.cc-terredeau.fr)**

# LE PORTAGE DES REPAS

à domicile



Personnes âgées, handicapées, convalescentes



La Communauté de communes Terre d'Eau a fait le choix de mettre en place le service de portage de repas à domicile en liaison froide sur les 45 communes de son territoire.

## Un PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

**QUI VOUS SECURISE !**



### Le portage de repas c'est quoi ?

- 1 livraison de repas équilibrés à votre domicile
- 1 passage fréquent et régulier dans la semaine pour veiller à votre bien être

### Composition des repas

#### Choix du déjeuner entre 2 menus au choix :

- Un potage
- Une entrée
- Un plat principal avec son accompagnement
- Un fromage
- Un dessert
- Pain

**Prix unique de 7.50 €**

#### Et également ...

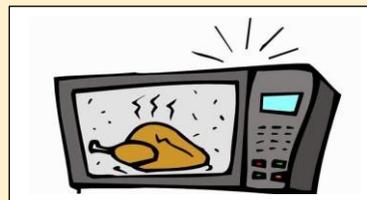
Des menus adaptés à des régimes particuliers (sans sel, sans sucre, ...) sans surcoût



### Des repas équilibrés et adaptés

- qui vous assurent une parfaite sécurité quant à l'hygiène
- qui vous assurent des repas tous les jours, y compris les samedis, dimanches et jours fériés
- livré en barquettes individuelles portant des indications relatives au jour de la consommation

### Comment réchauffer vos plats ?



- à la casserole
- au four traditionnel avec un plat adapté
- au four micro-ondes

### Comment se passe la livraison ?

- vous êtes livré 5 fois par semaine pour les 7 repas
- l'agent livreur stockera les barquettes immédiatement au réfrigérateur et s'assurera du bon état de celui-ci



## MISE EN PLACE DU SERVICE

**Ce service est mis en place à compter du 01 mars 2018.**  
La société ELIOR assurera pour le compte de la Communauté de Communes, la confection des repas et le portage à domicile.

Prendre contact avec la Communauté de Communes Terre d'Eau, qui se chargera de :

- vous expliquer le fonctionnement du service
- vous préciser les horaires des livraisons

**La mise en place du service est effective en 3 jours à compter de la date de la signature du contrat avec la Communauté de Communes.**